



Membre de l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2015

Date: 28 mai 2015, 16h40
Lieu: Château de Neuchâtel, Salle du Grand Conseil
Personnes présentes: Martin Wyss, président
Sigrid Steiner, Dieter Biedermann, Stephan Brunner, Lukas Deppeler, Pamela Lau, Andreas Lötscher, Gerhard Saladin, Thomas Sägesser, Gerold Steinmann, Daniel Thaler, Bernhard Waldmann
Personnes excusées: Claudia Blanc, Ursula Brunner, Christina Leutwyler, Christoph Auer, Roman Balli, Markus Bucheli, Martin Bucherer, Martina Buol, Gianpiero Gianella, Regina Kiener, Robert Lüssi, Beatrice Lüthi, Luzius Mader, Peter Müller, Hans Georg Nussbaum, Dietrich W. Otto, Evelyne Schmid, Eva Vontobel-Lareida, Direktion des Innern ZH, Regierungsrat ZG
Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2014
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2014
3. Confirmation des membres du comité cooptés durant l'exercice
4. Election des membres de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2014
6. Fixation des cotisations pour 2015
7. Modification des statuts
8. Formation en légistique: informations
9. Administration de la SSL
10. LeGes
11. Collaboration avec des institutions scientifiques
12. Divers

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes. Il donne connaissance des excuses. L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2014

Le procès-verbal est adopté sans remarque avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2014

M. Wyss indique que la SSL doit rendre compte de ses activités vis-à-vis de l'ASSH dont elle est membre. L'assemblée des délégués ayant lieu demain, M. Wyss présentera son rapport à cette occasion.

Il informe que le secrétariat de la SSL est désormais assumé par l'Office fédéral de la justice (OFJ), indépendamment de la provenance du président ou de la présidente. La tenue de la liste des membres et de leurs adresses est assurée par M^{me} Perler.

Au chapitre des activités de la SSL, et comme déjà annoncé en début d'après-midi, on retiendra la date du 2 juin 2016 pour la prochaine Journée scientifique. On notera par ailleurs la manifestation consacrée à l'avenir de la formation en légistique en Suisse qui sera lieu le 5 novembre 2015; elle sera organisée par le Zentrum für Rechtssetzungslehre de Zurich (M. Felix Uhlmann). D'une manière générale, la SSL devrait être plus active dans la recherche des besoins à couvrir dans son domaine d'activités; toute information ou suggestion sera la bienvenue.

La présence de représentants de la presse ce jour à notre Journée scientifique est une bonne chose pour donner plus de visibilité à la SSL. L'assemblée des délégués de l'ASSH demain sera l'occasion pour échanger avec les présidents d'autres sociétés des sciences juridiques et politiques et d'établir éventuellement des collaborations pour de futures manifestations.

3. Confirmation des membres du comité cooptés durant l'exercice

La cooptation de M^{me} Martina Buol, secrétaire du Conseil des Etats et secrétaire générale adjointe de l'Assemblée fédérale, en remplacement de M. Freléchoz, est confirmée à l'unanimité.

4. Election des membres de l'organe de contrôle

M. Wyss indique que M. Andreas Trösch a donné sa démission cette année, mais il a encore œuvré en tant que réviseur pour contrôler les comptes 2014. Pour le moment, le comité n'a trouvé personne pour le remplacer. Le comité continue ses recherches en vue de l'assemblée de l'année prochaine.

5. Approbation des comptes 2014

M. Biedermann indique qu'il a repris la fonction de trésorier de M^{me} Steiner en décembre de l'année passée. Il présente brièvement les comptes de 2014 (cf. annexes). Il constate que la Journée scientifique 2014 a certes été déficitaire, comme l'année précédente. Mais cela ne justifie pas une modification du budget et les montants des cotisations peuvent donc être maintenus aux niveaux actuels. La question du traitement des institutions concernant leur cotisation et un éventuel rabais pour la participation de leurs membres aux journées scientifiques est en suspens.

M^{me} Steiner demande si l'ASSH a versé les contributions qu'elle avait annoncées.

M. Biedermann répond par l'affirmative. La SSL a reçu un montant de 7000 francs pour des prestations concernant l'année 2013.

Les comptes 2014 sont adoptés sans autre remarque.

6. Fixation des cotisations pour 2015

Les montants de cotisations sont maintenus sans changement, à savoir:

- membres exerçant une activité lucrative et membres collectifs: 35 francs
- étudiants/étudiantes, assistants/assistantes, candidats/candidates au doctorat: 15 francs

La question de l'introduction d'une cotisation pour les institutions et celle, en corrélation, du tarif de participation à la Journée scientifique pour les membres d'institutions est encore en discussion au comité.

7. Modification des statuts

M. Wyss présente brièvement les modifications proposées (cf. annexes).

Les modifications ne suscitent aucune discussion. Elles sont adoptées à l'unanimité.

8. Formation en légistique: informations

M. Wyss constate que la participation aux séminaires de formation de base est très bonne et que les avis sont toujours très positifs. Tout fonctionne donc parfaitement dans ce domaine.

9. Administration de la SSL

M. Wyss renvoie aux explications fournies sous chiffre 2 de l'ordre du jour. Il ajoute qu'en ce qui concerne le site Internet de la SSL, toute communication ou question peut être adressée à l'OFJ qui s'occupe également de la gestion du site.

10. LeGes

M. Wyss constate avec satisfaction la présentation ce jour du numéro avec couverture dorée pour les 25 ans de LeGes. Il encourage les personnes présentes à le lire et d'une manière plus générale à contribuer à la diffusion de LeGes. Il rappelle que la collaboration entre l'OFJ, la Chancellerie fédérale, la SEVAL et la SSL pour l'édition de LeGes a été réglée dans une convention; cette collaboration fonctionne très bien.

11. Collaboration avec des institutions scientifiques

Pas de remarque.

12. Divers

Pas de remarque.

M. Wyss clôt l'assemblée à 17h10.

Berne, le 1^{er} juin 2015

Gérard Caussignac

(DOCSSTA-#435183-v1-SSL_-_Procès-verbal_de_l_assemblée_générale_du_28_5_2015.doc/GC)

Annexes mentionnées